

## COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 OCTOBRE 2018

Convocation du 9 octobre 2018

L'an deux mil dix-huit, le lundi 15 octobre, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie en séance publique à 18 h 30, sous la présidence de Madame Le Maire Isabelle ROBINEAU.

### Membres présents :

Mme Isabelle ROBINEAU (Maire)

Mme Françoise DESHAYES, Mme Véronique BOISSON, Mme Christiane CHOPINEAU, Mme Camille DU BOUEXIC, M. Jean-Jacques LANDRY, Mme Myriam SALIN

### Membre excusé

### Membres absents :

Mrs Bernard BRUGON, Tony DAMIANI, Pascal DUCHET et Johnny JARZAB

M me Myriam SALIN est désignée secrétaire de séance.

- **APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 septembre 2018**

*Il convient de modifier le nombre de votes pour l'achat du meuble dans la salle du Conseil 4 voix pour le modèle GERMAIN et 2 voix pour le modèle LOTUS.*

- **APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT DU 21 SEPTEMBRE 2018**

Conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C du code général des impôts, la CLECT, dans sa séance du 21 septembre 2018 a procédé au calcul des charges transférées pour la compétence « équipements sportifs » (transfert à la Communauté de communes de la piscine de Bellegarde et rétrocession du stade de Châtillon-Coligny à la commune), et aux transferts relatifs à la compétence « contingent SDIS ». Le rapport de la CLECT est annexé à la présente délibération.

Il appartient aux conseils municipaux d'approuver le rapport de la CLECT dans les conditions de majorité requise à l'article L.5211-5 du CGCT, à savoir la moitié des conseils municipaux représentant deux tiers de la population de la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais ou les deux tiers des conseils municipaux représentant la moitié de la population du territoire communautaire.

*Adopté à l'unanimité*

- **STATUTS PORTANT AJUSTEMENT DES COMPETENCES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CANAUX ET FORETS EN GATINAIS**

Dans le cadre de la poursuite des travaux d'harmonisation des compétences sur l'ensemble du territoire, Il est proposé d'apporter aux statuts de la Communauté de Communes les modifications suivantes :

- L'intégration de la définition de l'intérêt communautaire concernant les équipements sportifs entraînant le transfert à la communauté de communes de la piscine de Bellegarde et la rétrocession du stade de Châtillon-Coligny à la commune ;
- L'intégration de la définition de l'intérêt communautaire des équipements culturels ;
- Extension à l'ensemble du territoire de la compétence « Soutien à l'enseignement musical porté par les écoles de musique du territoire » ;
- Rétrocession de la compétence « Mesure de pression des poteaux incendie sur le Lorriçois »
- Inscription de la compétence « Service Départemental d'Incendie et de Secours : financement du contingent du SDIS »

- L'intégration de la définition de l'intérêt communautaire concernant les équipements de l'enseignement pré-élémentaire et élémentaire ;
- L'intégration de la définition de l'intérêt communautaire concernant les équipements périscolaires.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité le changement de statut de la Communauté de Communes.*

- **ADHESION ET PARTICIPATION FINANCIERE A LA CRECHE « LES MARMOTTES » DE BLENEAU**

Madame le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que des familles de la commune ont inscrit leurs enfants à la crèche de Bléneau. Attendu le mode de financement de cette structure, la Communauté de Communes de Puisaye-Forterre a sollicité la commune pour une participation correspondant aux coûts résiduels du service par rapport aux heures de fréquentation de la crèche par les enfants de la commune.

Afin de prendre en compte le besoin d'accueil des enfants et des familles de la commune, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de signer une convention avec la Communauté de Communes de Puisaye-Forterre. La CC refacturera à la commune le coût des heures réalisées au titre de l'accueil des enfants de la commune, après déduction des aides perçues par la CAF dans le cadre de son Contrat Enfance Jeunesse et du montant réglé par les familles calculé en fonction de leur quotient familiale.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité la participation de la commune au complément de financement des enfants du Charme.*

- **ACQUISITION D'UN TERRAIN A PROXIMITE DE LA MAIRIE AVEC UN HANGAR POUR LE RANGEMENT DU MATERIEL DU SERVICE TECHNIQUE**

Au vu du manque de place dans le petit local technique de l'agent technique et du problème qu'il rencontre à devoir stocker du matériel chez lui, Madame le Maire propose aux conseillers d'acquérir le terrain d'un administré situé dans la voie communale le petit chemin Section cadastrale C n°385.

Le terrain fait 805 m<sup>2</sup>, il bénéficie d'un accès facile et il se trouve à proximité de la Mairie. Ce terrain dispose d'un grand hangar ouvert où l'agent pourra ranger le tracteur et tout le matériel de la commune.

L'administré propose à la Mairie le prix de 12 000 € pour son terrain cadastré Section C n°385.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité l'achat du terrain Section C n°385 pour la somme de 12 000 €.*

- **AVIS SUR LA FUSION DE LA COMMUNE NOUVELLE**

Madame le Maire rend compte de la réunion publique du samedi 6 octobre; 27 personnes ont participé et 35 avis ont été donnés.

Il en est ressorti 3 votes pour la commune nouvelle et 32 contre.

Les conseillers soulignent que la fusion de la Commune Nouvelle est trop précipitée et nécessite une plus grande étude et réflexion.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de ne pas faire de commune nouvelle.*

- **INFORMATIONS DIVERSES**

*Madame le Maire fait le point sur les festivités de Noël qui auront lieu le samedi 15 décembre, les festivités débiteront par un spectacle de magie pour les petits et les grands ensuite la commune offrira un goûter. Puis le Père Noël passera remettre les cadeaux aux enfants. Après se tiendra le tirage de la tombola enfants et adultes et puis les colis seront remis aux aînés, aux élus et au personnel municipal.*

*Madame le Maire informe les conseillers que suite à la commission fleurissement il a été décidé une allée de rosiers dans le cimetière et des massifs à l'étang. Sont prévus également des buissons au bord des ralentisseurs et au square.*

*En 2019 dans le cadre des aides du département pour les communes à faible population, il serait envisagé de faire un cheminement le long de la route pour faciliter l'accès à l'étang pour les personnes à mobilité réduite.*

*Mme BOISSON demande quand le pilier du cimetière va être refait, Madame le Maire lui répond que l'entreprise Brécie Lanotte devant réaliser ces travaux, ils viendront lorsqu'ils débiteront les travaux de la salle polyvalente.*

*Mme BOISSON demande pourquoi la commune ne fait pas octobre Rose, madame le Maire souligne que cette année nous avons manqué de temps pour l'achat de fournitures rose car tout ce qui nous reste est fané.*

*Mme BOISSON demande comment fait-on avec des chiens errants, Madame Le Maire dit que c'est du ressort des maires et adjoints de s'en occuper.*

*Madame le Maire informe que mercredi 17 octobre il y a la réunion PLUI avec le circuit du bus.*

*Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h00.*